



epode

PLAN LOCAL D'URBANISME



VILLE DE BRIANÇON

CR n°8

REUNION PUBLIQUE N°2 : SYNTHÈSE DU
DIAGNOSTIC ET PRÉSENTATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES

Mercredi 21 Février 2024

La réunion publique n°2 relative à la Révision Générale du PLU de Briançon a porté sur la présentation synthétique du diagnostic et du PADD et sa traduction règlementaire. Elle s'est tenue au théâtre du Briançonnais, le mercredi 21 Février 2024 à 18 h 30.

Le compte-rendu relate les échanges ayant eu lieu suite à la présentation. Le support de présentation est annexé au compte-rendu.

Tableau suivi technique

Objet de la réunion	Réunion publique n° 2 – synthèse du diagnostic et présentation du PADD
Rédacteur du CR	Camille BERGER - Urbaniste
Pièces jointes	Le support de présentation
<i>Sauf remarque écrite sous quinzaine, ce document est validé</i>	

Les interventions ont porté sur des thématiques diversifiées. Une réponse orale a été apportée à chaque intervenant :

1- LA REVISION GENERALE DU PLU INTERVIENT EN MEME TEMPS QUE CELLE DU SCoT, COMMENT ALLEZ-VOUS PRENDRE CELA EN COMPTE DANS LE NOUVEAU PLU

Le PLU en cours de révision sera compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial actuel, qui porte pour rappel sur la Communauté de communes du Briançonnais et sera également compatible avec le SCoT révisé. Les bureaux d'études respectifs échangent de façon régulière sur le sujet afin de garantir la compatibilité du PLU avec les deux SCoT.

2- QUEL EST LE PROJET SUR LE FORT DES TETES, EN LIEN AVEC LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2030 ?

Les Jeux Olympiques d'hiver seront officiellement confirmés en juillet 2024. Toutefois, la volonté est d'aménager un nouveau quartier. L'ambition est de pouvoir, suite à l'évènement des JO, réinvestir le Village Olympique et d'en faire un quartier dédié à l'habitat permanent et aux logements saisonniers. Les JO constituent une opportunité pour aménager ce site complexe par sa localisation entre autres, et de créer un nouveau quartier en renouvellement urbain, démontrant que la Ville de Briançon s'inscrit dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

3- LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La question de l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables constitue un enjeu fort sur la commune. La volonté est de pouvoir simplifier la procédure et les délais d'instructions. En effet ces derniers sont conditionnés par l'avis de l'ABF sur une bonne partie de la trame urbaine du fait des caractéristiques patrimoniales de la Ville, induisant des périmètres règlementaires (préservation des covisibilités notamment) et des attentes particulière quant à l'insertion paysagère des dispositifs de production des énergies renouvelables tels que les panneaux photovoltaïques.

Des réflexions entre les ministères de la culture et de l'environnement sont en cours à l'échelle nationale pour trouver le juste équilibre entre préservation des patrimoines

historiques et optimisation des consommations énergétiques à l'heure de la transition écologique et du contexte inflationniste du prix des énergies.

Le but recherché à l'échelle de la commune est de mettre d'accord les différents acteurs sur un ensemble de bonnes pratiques quant à l'implantation des panneaux en toiture au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le patrimoine bâti.

4- LE PLU PREVOIT-IL DES DISPOSITIONS QUANT A L'HABITAT INSOLITE ?

La question ne s'est pas encore posée mais ce point-là sera travaillé par le service urbanisme et le bureau d'études.

5- POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES EN 2024 QUELLES REGLEMENTATION S'APPLIQUE ?

Les PC déposés dans le temps de la révision générale du PLU sont instruits sous le PLU actuel. C'est donc le PLU actuel qui s'applique pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme, et cela jusqu'à l'approbation du PLU.

Il est précisé dans le compte-rendu que la collectivité peut surseoir à statuer suite à débat du PADD, si les autorisations d'urbanisme déposées vont à l'encontre des orientations du futur PLU.

6- UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE A-T-IL ETE MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA REVISION GENERALE DU PLU ?

L'état initial de l'environnement a permis aux écologues du bureau d'études de relever et hiérarchiser les enjeux environnementaux présents sur la commune. Concernant la biodiversité, les grands habitats naturels ont été caractérisés, cependant, cela n'équivaut pas à un atlas de la biodiversité qui consiste en une étude qui pourrait être réalisée indépendamment du PLU.

Le document d'urbanisme étant soumis à évaluation environnementale, cela permet d'inscrire le projet de la Ville dans la logique « éviter, réduire et compenser » et d'intégrer les enjeux environnementaux très en amont dans les réflexions d'aménagement.

La collectivité travaille également en collaboration avec le Conservatoire Botanique National Alpin afin de garantir la protection d'espèces floristiques à enjeux.

7- PLUSIEURS AGRICULTEURS, AYANT LEUR SIEGE OU NON SUR LA COMMUNE ET EXPLOITANT DES TERRES A BRIANÇON S'INTERROGENT QUANT AUX ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET SOUHAITENT QUE LES ESPACES AGRICOLES EXPLOITES SOIENT EN ZONE AGRICOLE DU PLU

La collectivité a bien pris connaissance du courrier groupé et souhaite rencontrer les professionnels afin s'assurer de la bonne intégration des enjeux agricoles dans le PLU.

Par ailleurs, le PLU s'inscrit bien dans une démarche de transition écologique et environnementale. Ainsi des espaces agricoles actuellement classés en constructible ont été reclassés en zone A (Plateau de Fontchristiane notamment).

Concernant les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, il n'est pas question de réaliser des champs de panneaux solaires ou photovoltaïques sur la commune, pour des raisons paysagères, environnementales, et de préservation de la productivité des terres agricoles entre autres, dans un contexte montagnard, où les risques naturels et la pente sont omniprésents, ne facilitant pas l'exploitation de certains terrains.

Le débat est clos, M.le Maire et son adjointe à l'urbanisme, Mme.BARNEOUD remercient les participants pour leur présence et leurs interventions.